



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les émissions d'enquête à France Télévisions

Question écrite n° 3204

Texte de la question

M. François Ruffin interroge Mme la ministre de la culture sur les émissions d'enquête à France Télévisions, *Vincent Bolloré, un ami qui vous veut du bien, Industrie agroalimentaire : business contre santé, Macron, les femmes du président, Produits chimiques : nos enfants en danger, Bygmalion, guerre des chefs à l'UMP*. Ces reportages ont parfois valu des procès, ils ont souvent reçu les protestations de puissants, et à l'occasion furent récompensés par le prix Albert Londres. Mais ces reportages, les verrons-nous encore sur une chaîne publique ? Car son Gouvernement a coupé 50 millions d'euros dans le budget de France Télévisions. Et où, comme par hasard, la direction du groupe a-t-elle choisi de faire des économies ? Dans les équipes d'Envoyé spécial et de Complément d'enquête, qui vont perdre 33 CDD. Qui ne seront plus diffusés qu'une fois toutes les deux, trois, quatre semaines... s'ils perdurent. Qui sont aujourd'hui sacrifiés sur l'autel de la "réduction des déficits". Les pouvoirs, politique et économique, gagneront ainsi en tranquillité. Les citoyens, en revanche, les consommateurs, seront moins éclairés, moins informés. C'est la démocratie qui sera encore un peu rongée. Il lui demande alors comment elle compte agir pour sauver ces émissions, pour que les chaînes publiques maintiennent un journalisme indépendant, des magazines d'enquête et de qualité ou si elle laissera une censure tacite, une censure non dite, une censure sous couvert de contrainte budgétaire, gagner du terrain.

Texte de la réponse

La ministre de la culture considère que l'information doit être une priorité pour l'audiovisuel public dans les cinq prochaines années, au même titre que la transformation numérique des entreprises et le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique. À ce titre, il est attendu que le service public audiovisuel propose une information de référence, indépendante des pouvoirs économiques et politiques, et qu'il puisse investiguer sur tous les sujets sans tabou ni contrainte. L'investigation a pris une place croissante dans la programmation de France Télévisions au cours des dernières années, et s'affirme comme un facteur distinctif du service public. Les moyens consacrés aux magazines d'information de France Télévisions ont ainsi progressé de 4,2 % entre 2011 et 2015. Cette mission, qui fait la fierté de France Télévisions et de ses salariés, est plus que jamais indispensable, dans un contexte de profusion d'information et des dérives associées. Les principes d'indépendance et de qualité des programmes ne sont pas négociables, et les réductions de crédits inscrites dans la loi de finances 2018 ne visent en aucun cas à assouplir ces exigences. Mais l'audiovisuel public, et donc France Télévisions, doivent participer aux efforts budgétaires demandés à l'ensemble de la sphère publique. Sur la question particulière des magazines d'investigation « Compléments d'Enquête » et « Envoyé Spécial », après discussion entre les salariés et la direction, il a été décidé de maintenir la fréquence de diffusion actuelle des deux émissions en contrepartie d'une légère réduction de leur durée. Cette décision, qui relève de la liberté éditoriale des antennes et de la responsabilité des dirigeants de l'entreprise, n'affecte en rien la place consacrée à l'investigation sur les antennes de France Télévisions. Au demeurant, la ministre de la culture tient à rappeler que les moyens de France Télévisions consacrés à l'information ont été préservés dans le budget 2018, adopté le 21 décembre 2017. En effet, les dépenses allouées à l'information nationale en 2018 (258,9 M€) progressent de 2,9 M€ par rapport au budget 2017 et de 16,6 M€ par rapport à 2016.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3204

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 juin 2018

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5804

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8808